



La lettre du village de Saint-Gibrien n°6 / novembre 2020



Figure incontournable, Jean-Pierre Tarayre nous a quitté ce vendredi 30 octobre. Sa gentillesse, son calme, son sens de l'amitié et son affection demeureront des exemples pour tous. JP s'est toujours investi pour les associations, président de l'association Loisirs et Culture de St-Gibrien, bénévole au sein du Football Club St-Gibrien /Matougues, sans oublier son assistance au centre d'addictologie de Prémontré. Il a transmis sa passion en informatique et est devenu une référence dans le village. Il laissera un grand vide, mais restera dans nos mémoires.

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants. »

Jean d'Ormesson

Réfection du mur de l'église/Panneaux d'affichage

Les travaux réalisés par les employés communaux sur le mur de l'église sont terminés. L'affichage municipal est dorénavant organisé de la façon suivante :

Affichage officiel



Affichage libre



Aucun affichage sur le mur



Barrière route du barrage

La barrière pour fermer la route du barrage a été livrée. Le désamiantage du poste de commande aura lieu d'ici la fin de l'année et les travaux pour la réalisation du point de vue panoramique sur la Marne aura lieu au 1^{er} semestre 2021.

Actuellement, aucune demande de clef pour ouvrir la barrière n'a été faite. Les personnes qui souhaitent avoir un accès doivent se manifester en mairie sous peine de se voir bloquer quand la barrière sera posée.

Aménagement aire de sport

La densification de l'aire de sport (proche panneau de basket) est à l'étude. Suite à la demande de la mairie de Saint-Gibrien, la ville de Châlons en Champagne a accepté de céder 2 buts de football qui seront repeints, et le grillage permettant de délimiter un mini-terrain pour 1 euro symbolique. Le problème du revêtement sera étudié ultérieurement. La récupération de 2 panneaux de basket est à l'étude.



Commémoration 11 novembre

La commémoration du 102^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre a eu lieu au monument aux morts de la commune en présence de madame la députée Lise Magnier, de monsieur le sénateur Yves Détraigne, de monsieur Jacques Jesson président de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne, de représentants d'associations d'anciens combattants et d'une représentation du conseil municipal. En raison de la pandémie, la préfecture a interdit la présence du public.

Durant la 1^{ère} Guerre mondiale Saint-Gibrien comptait 85 habitants, 9 sont morts au combat.

- Raymond BOON du 355^{ème} régiment d'infanterie, 33 ans
- Raymond CHOLET du 409^{ème} régiment d'infanterie, 21 ans
- Alphonse COLLARD de 294^{ème} régiment d'infanterie, 37 ans
- Amédée COLLARD du 306^{ème} régiment d'infanterie, 39 ans
- Lucien GIRARDIN du 167^{ème} régiment d'infanterie, 26 ans
- Victor PIENNE du 355^{ème} régiment d'infanterie, 31 ans
- Emile PIGNY du 94^{ème} régiment d'infanterie, 24 ans
- Fernand REGNAULT du 25^{ème} régiment d'artillerie, 19 ans
- Henri VAUTRIN du 355^{ème} régiment d'infanterie, 22 ans



Toutes les photos sont à retrouver sur le site internet de la commune : <https://saint-gibrien.fr>

Rénovation des chemins de croix



Les 2 chemins de croix de la commune sont en rénovation. La prochaine étape consistera au nettoyage et à la mise en peinture des socles ainsi qu'à la mise en valeur des inscriptions devenues quasiment illisibles.

Pour les 100 ans du soldat inconnu, l'armée de Terre a porté la flamme du souvenir de Verdun à Paris (Arc de Triomphe) en cinq étapes du 6 au 10 novembre. La 3^{ème} étape est passée à Saint-Gibrien le 8 novembre.



Gestion des chats

La commune de Saint-Gibrien fait face à une prolifération de chats et un accroissement des nuisances occasionnées par ces félinés. Nourrir un chat sur la voie publique est interdit. Nourrir un chat sur un espace privé est autorisé mais en aucun cas cet animal ne doit porter préjudice au voisinage.

Obligations des propriétaires de chats : il ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété : il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée.

Règlementation : « Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière. »

Panneau sur la RD3

A la demande de la commune, un panneau indiquant notre village a été placé, par le département, au rond-point à la sortie de l'autoroute.



COVID 19

Le port du masque sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est obligatoire dans toutes les villes de plus de 3 500 habitants du département de la Marne (donc à Fagnières). Il est également nécessaire dans plusieurs communes de moins de 3 500 habitants : Bezannes, Compertrix, Dizy, Frignicourt, Mardeuil, Marolles, Moussy, Pierry, Saint-Martin-sur-le-Pré et Sarry.